

*Initiatives ministérielles*

*District Rod and Gun Club.* Voici un magazine de l'Alber-ta sur la pêche et la chasse dans lequel les plaintes ont été exposées. Je vais passer en revue quelques-unes des difficultés.

Des gens écrivent: «La période de probation à observer pour le renouvellement d'un certificat d'acquisition d'armes à feu nous crée des difficultés dans les régions rurales. Devrons-nous continuer de le faire chaque fois qu'il sera renouvelé? Cela ne nous rendra-t-il pas la tâche plus difficile pour piéger et chasser?» Eh bien, oui. Pour résoudre ce problème, il suffisait d'envisager un amendement au projet de loi, de sorte que lors du renouvellement il n'y ait pas de période d'attente. Le renouvellement pourrait être fait sur-le-champ au moment de l'expiration. Nous pourrions aussi envisager une amélioration de la réglementation, une meilleure façon de traiter de la chose en région rurale. C'est une des objections et le genre d'amendement possible.

Deuxièmement, on s'inquiète de la nécessité, en vertu du projet de loi, d'avoir des répondants. Quelles seraient les responsabilités de ces répondants qui auraient signé la demande d'autorisation? Il faut y penser. Nous pourrions peut-être envisager une responsabilité limitée ou une meilleure définition de leurs responsabilités. Cela aussi pourrait se faire par amendement.

Troisièmement, on dit qu'un chargeur de 5 ou 10 balles limite les possibilités. Certains modifieraient leurs armes en profondeur. On pourrait peut-être envisager cela aussi, et le gouvernement pourrait mettre sur pied un programme de rachat de certaines armes. Cela exigerait une dépense d'argent, mais c'est faisable si nous voulons sérieusement avoir un système efficace de contrôle des armes à feu.

Le quatrième domaine d'inquiétude que j'ai constaté, c'est la nécessité d'avoir une carte d'identité avec photo. C'est comme s'il fallait obtenir un passeport, des signatures et ainsi de suite. Je pense que l'on pourrait répondre à ces objections en ayant une réglementation plus simple, moins de paperasserie. Peut-être un système différent pour les régions rurales. Ce serait une façon de faire intelligente.

Il y a aussi la clause de ce projet de loi qui interdirait de léguer certaines pièces d'une collection d'armes à feu. Vous héritez, par exemple, d'une collection d'armes qui peut comprendre des armes semi-automatiques, mais vous ne pouvez pas en prendre possession. Vous ne pouvez pas les accepter. Il y a certainement des moyens de contourner ce problème.

Vous remarquerez que les sociétés de tir, les tireurs—les vrais—sont tous en faveur d'une formation obligatoire au maniement des armes à feu. Les gens de Mission dont j'ai parlé m'ont dit dans la lettre qu'ils m'ont envoyée qu'ils étaient en faveur d'un système obligatoire et d'une

telle formation pour que les gens apprennent à se servir des armes à feu.

Ce sont des difficultés, mais elles ne sont pas insurmontables. Un gouvernement qui sait vraiment gouverner, un ministre qui a vraiment la volonté politique auraient pu y faire face et présenter le projet de loi.

Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a aussi rencontré les gens de Montréal. J'espère qu'il parlera plus tard de ces rencontres et de la notion de volonté politique. Je me rappelle un discours qu'il a prononcé à la Chambre, il y a quelque temps, quand il a présenté son propre projet de loi d'initiative parlementaire, discours dans lequel il analysait certains arguments fréquemment utilisés. Par exemple, seuls les criminels possèdent des armes à feu ou nous devrions nous occuper des criminels et non des propriétaires d'armes à feu.

En fait, on sait que les deux tiers des homicides commis au Canada ne sont pas l'oeuvre de tueurs professionnels. Ils sont commis dans les familles par des gens qui sont furieux ou qui ont perdu la raison de façon temporaire ou permanente—pas au sens de la loi—mais qui sont profondément bouleversés, comme Marc Lépine et d'autres cas semblables. Ils saisissent une arme à feu et ils s'en servent.

Le but du projet de loi C-80 est réaliste, à mon avis, et tout le monde l'approuve. Il vise à donner aux gens le temps de réfléchir avant de pouvoir acheter une arme à feu et à s'assurer qu'ils savent s'en servir et qu'ils sont sains d'esprit. C'est ce que tout le monde veut.

Je ne veux pas entrer dans les détails du projet de loi. J'ai suggéré des amendements et je termine en disant que la manœuvre du gouvernement est malhonnête et honteuse. Ce comité sera une farce.

Il faudra même se demander s'il vaut la peine d'y siéger. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu la volonté politique de présenter le projet de loi, d'écouter les gens des régions rurales et des autres régions qui ont des inquiétudes légitimes à son sujet et de l'amender en conséquence au comité? Ce serait la meilleure façon de procéder et d'atteindre le but que nous visons. Nous voulons le contrôle des armes à feu, mais nous voulons qu'il soit réaliste pour tous les Canadiens.

Le gouvernement et la ministre se sont vraiment défilés dans ce cas-ci. Je pense que la nouvelle ministre de la Justice a subi une grave défaite au Cabinet.

**Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)):** Madame la Présidente, j'ai pu écouter quelques-unes des observations que le député a faites. Je suis vivement préoccupée par certaines d'entre elles, ce qui m'a réellement incitée à prendre la parole aujourd'hui pour poser quelques questions et mettre certaines choses au clair.